



La Tchadienne d'Electricité

التشاديين للكهرباء

DIRECTION GENERALE
CELLULE D'EXÉCUTION DE PROJETS
PASSATION DES MARCHES

Date : le 14 janvier 2026

N°**002** /TchadElec/DG/CEP /PM/2026

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Services de consultants – Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC / QCBS))

Pays : République du Tchad

Entité : Cellule d'Exécution des Projets de la Société Nationale d'Électricité (CEP-SNE, devenue CEP-TchadElec)

Projet : Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET)

Référence du projet : P174495 – Don IDA D985-TD

Intitulé de la mission

Mission d'Assistance Technique (AT) : Stratégique liée à la dissolution de la SNE et à la mise en place de TchadElec

Évaluation des compétences du personnel de la SNE, identification des besoins en formation et en recrutement du personnel pour TchadElec

1. Contexte

Dans le cadre du Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET) financé par la Banque mondiale, le Gouvernement a engagé une réforme structurelle du secteur de l'électricité, marquée par la dissolution de la SNE et la création de TchadElec.

Afin d'assurer une transition institutionnelle maîtrisée et durable, la CEP-TchadElec prévoit le recrutement d'un cabinet de consultants pour conduire une mission stratégique d'évaluation et de structuration des ressources humaines.

2. Objectif de la mission

L'objectif est d'assurer une transition efficace des ressources humaines entre la SNE et TchadElec, à travers :

- L'évaluation des compétences existantes ;
- L'identification des besoins en formation et en recrutement ;
- La formulation de recommandations opérationnelles relatives au transfert, à l'intégration ou à l'accompagnement à la sortie des agents.

3. Étendue indicative des prestations

Les prestations comprendront notamment :

- L'évaluation des compétences du personnel de la SNE ;
- L'analyse des besoins en effectifs et en compétences de TchadElec ;
- L'élaboration d'un plan de formation pluriannuel ;
- La définition d'une stratégie RH de transition ;
- L'appui au recrutement du personnel clé.

Les Termes de Référence détaillés seront transmis aux consultants présélectionnés.

4. Durée

La durée indicative de la mission est de **six (06) mois**.

5. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné conformément au Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale, selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC / QCBS).

Le présent ASMI vise exclusivement l'établissement d'une liste restreinte. Seuls les consultants présélectionnés seront invités à soumettre une Proposition.

6. Éligibilité, associations et conflits d'intérêts

Les consultants doivent être légalement constitués, éligibles au regard des règles de la Banque mondiale et disposer de capacités techniques suffisantes pour exécuter une mission de complexité comparable.

Les consultants peuvent soumettre leur candidature individuellement ou en groupement. En cas de groupement, la nature de l'association et le chef de file devront être précisés. Les membres seront solidairement responsables de l'exécution du contrat.

Toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel devra être déclarée.

7. Qualifications et expérience requises

Les consultants devront justifier :

- D'au moins **cinq (10)** ans d'**existence légale** ;
- D'une **expérience pertinente en diagnostic RH, restructuration organisationnelle ou conduite du changement** ;
- D'au moins **deux (02)** **références similaires au cours des huit (08) dernières années**, dont au moins une pour une entité publique ou parapublique.

Une expérience dans le secteur de l'électricité ou sur des projets financés par la Banque mondiale constitue un atout.

8. Contenu des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt devront comprendre exclusivement :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée
- Une présentation succincte du cabinet ;
- Une description de l'expérience pertinente ;
- La liste des références similaires ;
- Toute information utile pour apprécier les qualifications.

Aucune proposition technique ni financière ne doit être fournie à ce stade.

9. Liste restreinte

Une liste restreinte de cabinets qualifiés sera établie conformément aux règles de la Banque mondiale.

Seuls les cabinets figurant sur cette liste seront invités à soumettre une DP.

10. Modalités de soumission

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être transmises **au plus tard le 17/02/2026 à 15h00 (heure locale)**, sous pli fermé ou par voie électronique, à l'adresse suivante :

Cellule d'Exécution des Projets – TchadElec (CEP-TchadElec)

Quartier Béguinage – Avenue Sahoulba Gontchome – Rue 3054

BP 44 – N'Djamena – République du Tchad

Email : pirect.cep@gmail.com

Avec la mention :

« Manifestation d'Intérêt – Mission AT stratégique RH TchadElec »

11. Consultation des TdR

Les Termes de Référence peuvent être consultés sur <https://cep-sne.td> ou auprès du Secrétariat de la CEP-TchadElec.

Le Directeur Général de la Tchadienne de l'Électricité

SALEH BEN HALIKI

